Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des

sages-femmes

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 121 (2023)

Heft: 3

Vorwort: Editorial

Autor: Widmer, Talitha

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chère lectrice, cher lecteur

Aujourd'hui, j'en parle à ma conseillère. Elle le sait peut-être déjà, elle **{{** voulait parler seule à seule avec moi, elle a vu les bleus. Il était présent. Je devrais être gentille avec lui, surtout maintenant que nous sommes trois. Il est si gentil, tout le monde le dit. Il ne perd le contrôle que lorsque je le provoque. Il m'aime et veut m'avoir tout à lui. Et moi, l'ingrate, je ne suis pas contente. Je suis sa femme, je dois être là pour lui. Sa mère me dit que c'est parce que de nombreux hommes n'ont plus envie de coucher avec leur épouse qu'ils vont voir ailleurs. Lui, il veut toujours faire l'amour, même quand il a bu. Quand moi je ne veux pas, il me demande si je ne veux pas d'enfants, si j'ai un autre homme dans ma vie. Il dit que je dois le faire parce que je suis sa femme. Qui suis-je au juste? Je ne sais plus. Il le sait sûrement mieux que moi! Aujourd'hui, j'en parle à ma conseillère. Où est mon maquillage?» Bien que fictifs, ces mots correspondant à la réalité des nombreuses clientes qui cherchent conseil et soutien au sein de notre consultation «violences sexuelles» ouverte aux femmes. L'ambivalence, la honte et la culpabilité sont souvent les motifs qui empêchent les victimes de parler des violences qu'elles ont subies. Par ailleurs, c'est un mythe de croire que l'agresseur, le violeur, est un inconnu, un monstre. Les agresseurs peuvent faire partie de la famille, avoir été de tendres amants ou de bons pères pour leurs enfants. C'est même la majorité des cas.

C'est à peine imaginable, mais cela fait seulement trente-et-un ans que le viol conjugal est punissable en Suisse et ce n'est que depuis 2004 qu'il est devenu un délit officiel. Les nombreux préjugés existant dans notre société patriarcale, le fait que la violence à l'égard des femmes continue d'être banalisée dans nombre de domaines et la méconnaissance de la dynamique de la violence font que certaines femmes se rejettent la faute sur elles-mêmes ou s'apitoient sur l'auteur, favorisant ainsi l'apparition d'une spirale de la violence. Afin de briser ce schéma et ce silence, il faut encourager ces femmes à prendre conscience de leur situation, à comprendre la dynamique de la violence et à reconnaître qu'elles ne sont pas responsables des violences subies. Pour cela, il faut engager le dialogue. La violence ne doit pas être taboue. C'est aussi ce que défend le service d'aide aux victimes en informant les personnes concernées sur leurs droits et leurs possibilités et en les aidant à maîtriser la violence.

«C'est à peine imaginable, mais cela fait seulement trente-et-un ans que le viol conjugal est punissable en Suisse et ce n'est que depuis 2004 qu'il est devenu un délit officiel.»



Talitha Widmer,

lic. phil., consultation «violences sexuelles» Zurich, psychologue FSP, MAS psychologie clinique en psychiatrie, CAS psychologie scolaire et psychologie de l'apprentissage.

Cordialement,

Talitha Widmer

TSINGMER